

- COMMUNE DE DAUX -

Séance du 26 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2017.

PRÉSENTS : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, DELOUVRIER Serge, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORCE Patrice, LAGORS Thomas, SANCHEZ Sandrine, SANDREAU Claude.

ABSENTS : CRUZ Jean-Louis, DAUSSION Karen, MERCIER Anne Gaëlle.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GETTO Marie-José.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2017.

26.09.2017 – 01 Achat de terrain en zone réservée du P.L.U.

Mr le Maire rappelle que le terrain cadastré A 326 qui fait partie de l'emplacement réservé n°2 (extension du Groupe Scolaire) du P.L.U. en vigueur, d'une contenance de 589 m², sis à côté du parking du Groupe Scolaire, a fait l'objet d'une proposition de vente de la part du propriétaire.

Mr le Maire, après avoir négocié le montant du prix de vente, a obtenu l'accord du propriétaire pour la somme de 25.000 € et propose donc au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de ce terrain en vue de la réalisation d'équipements pour les extensions futures du Groupe Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte d'acquérir ce terrain
- Accepte le prix de vente
- Autorise Mr le Maire à signer les actes correspondants
- Demande au Conseil Départemental l'attribution d'une aide
- Les frais correspondants sont inscrits à l'article 2111-15 du Budget Primitif 2017.

26.09.2017 – 02 Café-Restaurant : Approbation de l'Avant-projet Définitif et demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} mars 2017, le conseil municipal a décidé de lancer les travaux d'aménagement du local café-restaurant et annexes.

Il rappelle que par délibération en date du 13 juin 2017, le conseil municipal a retenu la SELARL d'Architecture Christian PERAL pour la maîtrise d'œuvre des travaux précités.

Monsieur le Maire présente le dossier de l'Avant-Projet Définitif (APD) établi par la SELARL d'Architecture Christian PERAL (maître d'œuvre).

Le montant prévisionnel des travaux est de 81 178 € HT soit 97 413.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'avant-Projet Définitif (APD) tel que présenté.
- Demande au Département de la Haute-Garonne une subvention complémentaire au titre du la programmation 2017 du contrat de ruralité.
- Valide le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Maire à engager la consultation des entreprises.

26.09.2017 – 03 Ralentisseurs Route d'Aussonne : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé, par délibération du 28 mars 2017, des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD64, Route d'Aussonne.

Ces travaux qui seront réalisés dans le cadre des amendes de police, programme départemental 2016 ont fait l'objet de la signature d'une convention avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire après consultation et après étude des devis, propose de retenir l'entreprise SOTP SACON pour un montant de 13 809.20 € HT soit 16 571.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise SOTP SACON pour un montant de 13 809.20 € HT soit 16 571.04 € TTC

La dépense correspondante soit 16 571.04 € TTC est inscrite à l'article 4581-1 du budget de la commune.

26.09.2017 – 04 Lancement de l'opération de réhabilitation de l'épicerie

Monsieur le Maire expose que la municipalité continue à redynamiser le centre du village. Le maintien du commerce de proximité en milieu rural est un axe majeur de cette démarche.

Dans ce cadre, il est important de procéder à la rénovation du local de l'épicerie qui est actuellement fermée pour permettre sa réouverture dès que possible.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Valide le principe de réhabiliter le local de l'épicerie, pour un montant estimatif de 50 000 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche pour obtenir des subventions le plus élevées possibles
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche concernant ce dossier et notamment l'étude de son montage juridique et financier,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la recherche d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire tiendra informer les membres du Conseil Municipal de l'avancement des décisions.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le DASEN a envoyé un courrier concernant l'évolution éventuelle des rythmes scolaires. En tout état de cause les éventuelles évolutions devront lui être soumises avant le 8 décembre 2017.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours ou prévus :

- Prévision d'installer des panneaux d'information à l'école
- Programme prévisionnel d'amendes de polices 2018 :
 - Création d'un ralentisseur Route de Merville
 - Création d'un passage piéton chemin d'Azas
- Poursuite de l'installation des canalisations d'eau potable de la RD17 aux Fourtous réalisée par le Syndicat des Eaux.
- Fauchage des accotements des fossés prévu à partir du 17 octobre 2017
- Démoussage des courts de tennis en octobre 2017.
- Installation des bancs du jardin public à côté de la mairie fin octobre.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Dispositif d'accompagnement de l'amélioration de l'habitat
- A compter 3 octobre 2017, la fréquence de la TNT change
- Préparation arrêté défense incendie en relation avec le SDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
26.09.2017-01	3	1	Achat de terrain en zone réservée du P.L.U	
26.09.2017-02	1	1.1.1	Café-Restaurant : Approbation de l'Avant-projet Définitif et demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	
26.09.2017-03	8	3	Ralentisseurs Route d'Aussonne : choix du prestataire	
26.09.2017-04	1	1.1.1	Lancement de l'opération de réhabilitation de l'épicerie	